

Cent soixante et onzième session

171 EX/12
PARIS, le 28 février 2005
Original anglais

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR UNE STRATÉGIE
INTERSECTORIELLE CONCERNANT LA PHILOSOPHIE**

RÉSUMÉ

Le présent document contient une stratégie intersectorielle concernant la philosophie établie conformément à la demande formulée par le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 169e session (réf. 169 EX/Déc., 3.6.3) sur l'initiative de la Turquie. Cette stratégie à long terme est le résultat de larges consultations avec les secteurs de l'UNESCO, les délégations permanentes, les commissions nationales, les ONG, les universités, les instituts de recherche et des personnalités éminentes. Le document comprend trois volets principaux : (i) la philosophie face aux problèmes mondiaux, (ii) l'enseignement de la philosophie dans le monde, (iii) la promotion de la pensée et de la recherche philosophiques.

Une fois examinée par le Conseil exécutif, la stratégie sera mise en œuvre, en particulier dans le cadre du grand programme III, en coopération avec les autres secteurs de programme concernés et les commissions nationales pour l'UNESCO. Des efforts particuliers seront déployés afin de mobiliser des fonds extrabudgétaires destinés à la mise en œuvre de la stratégie.

Décision proposée : paragraphe 19.

VUE D'ENSEMBLE : LE RÔLE DE L'UNESCO

1. L'importance de la philosophie pour l'œuvre de l'UNESCO est une évidence : l'analyse et la réflexion philosophiques sont indéniablement liées à l'établissement et au maintien de la paix, qui sont les missions fondamentales de l'Organisation. L'Acte constitutif de l'UNESCO déclare que la paix doit être "établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité". Dans la mesure où elle construit les outils intellectuels nécessaires pour pouvoir analyser et comprendre des concepts essentiels comme la justice, la dignité et la liberté, dans la mesure où elle aide à développer des capacités de réflexion et de jugement indépendants et où elle stimule les facultés critiques indispensables pour comprendre le monde et s'interroger sur les problèmes qu'il pose, dans la mesure enfin où elle favorise la réflexion sur les valeurs et les principes, la philosophie est une "école de la liberté".

2. La nécessité d'un programme de philosophie à l'UNESCO a été soulignée dès les origines de l'Organisation. L'une des tâches proposées à l'UNESCO en 1946 par la Commission préparatoire de la première session de la Conférence générale, cette année-là, était, par le moyen d'un programme en matière de philosophie de "faire pénétrer dans l'esprit du grand public un certain nombre de notions philosophiques et morales considérées comme un bagage minimum, et qui soient de nature à consolider le respect de la personne humaine, l'amour de la paix, la haine du nationalisme étroit et du règne de la force brute, la solidarité et l'attachement à l'idéal de culture"¹. Ainsi la philosophie peut-elle être aussi considérée comme une école de solidarité humaine et comme la base d'une amélioration de la compréhension et du respect mutuels, qui ont une importance fondamentale pour le développement du dialogue entre les civilisations. Tout dialogue entre les cultures, comme toute réconciliation entre communautés, doit reposer sur des valeurs de paix et de coexistence. Un tel dialogue, éthique et fondé sur des principes, présuppose un minimum de compréhension des notions philosophiques et morales essentielles à un véritable échange intersubjectif et ouvert.

3. L'importance de la philosophie a été réaffirmée en février 1995 quand des philosophes se sont réunis à Paris pour adopter *La Déclaration de Paris pour la philosophie* (figurant dans l'annexe II), dans laquelle ils déclaraient que tout individu où qu'il se trouve devait avoir le droit de s'engager dans la libre poursuite de la philosophie et que l'enseignement de la philosophie devait être préservé ou étendu, là où il existait et créé là où il n'existait pas encore. Ils ajoutaient qu'il fallait aider à développer la connaissance des conceptions philosophiques des différentes cultures et en favoriser l'étude comparée, ainsi que l'analyse de leurs points communs et de leurs différences.

4. L'UNESCO interprète la philosophie dans un sens large, comme un moyen d'affronter les problèmes universels de la vie humaine et de l'existence et d'insuffler une pensée indépendante à l'individu. La philosophie est au cœur du savoir humain et son champ est aussi vaste que les domaines de compétence de l'UNESCO. Les grandes questions qui sont traitées par l'Organisation, telles que l'éducation pour tous, la diversité culturelle, l'éthique de la science, les droits de l'homme, les sociétés du savoir, la démocratie, le dialogue interculturel et le dialogue entre les civilisations, requièrent de solides fondements philosophiques et une grande rigueur analytique et conceptuelle. Une analyse critique des concepts et des normes qui sous-tendent implicitement les grands programmes de l'UNESCO est nécessaire pour en accroître l'efficacité et la pertinence.

¹ Mémoire sur le programme de l'UNESCO en matière de philosophie (21 juin 1946) : UNESCO/Prep.Com./Com. des Lettres et de la philosophie/4.

5. Depuis toujours, le programme de philosophie de l'UNESCO a pour objet d'encourager le dialogue philosophique et l'information mutuelle sur les courants philosophiques. Le présent document présente une stratégie à long terme pour le programme de philosophie de l'UNESCO et vise à donner de la cohérence aux activités du programme. Il est le résultat d'un processus de consultation qui a duré deux ans et à l'occasion duquel les délégations permanentes auprès de l'UNESCO, les commissions nationales pour l'UNESCO, 500 ONG et 600 universités, ainsi qu'environ 150 philosophes et personnalités éminentes ont été invités à émettre des commentaires et des suggestions (annexe I).

6. Objectifs généraux de la stratégie intersectorielle concernant la philosophie

- (a) Servir de laboratoire d'idées.
- (b) Agir comme catalyseur de la coopération internationale en matière de dialogue d'études et de recherches philosophiques, et favoriser l'enseignement de la philosophie et le débat public.
- (c) Contribuer à la réflexion internationale et au débat sur les problèmes mondiaux contemporains, en particulier en renforçant les fondements philosophiques des grands programmes de l'UNESCO et des questions dont elle se préoccupe, et en facilitant la discussion sur les idées philosophiques avec les décideurs.
- (d) Mieux faire connaître la philosophie au grand public.
- (e) Promouvoir l'enseignement de la philosophie dans le monde, en particulier, mais pas seulement par l'intermédiaire des institutions éducatives, et contribuer dans les États membres au renforcement des capacités dans le domaine des études philosophiques, tout particulièrement dans les pays où la philosophie n'est pas enseignée dans les établissements scolaires.
- (f) Faire fonction de centre d'échange d'information dans tous les domaines susmentionnés.
- (g) Servir de catalyseur et de facilitateur pour le dialogue entre les civilisations.

7. Mise en œuvre de la Stratégie

Il est admis que la présente stratégie s'applique au Secrétariat de l'UNESCO et aux commissions nationales pour l'UNESCO et qu'elle sera mise en œuvre à la faveur d'une étroite coopération intersectorielle et en partenariat avec les acteurs concernés (universités, ONG, instituts, sociétés savantes, chaires UNESCO, etc.). Les commissions nationales seront invitées à créer des sous-comités sur la philosophie afin de :

- faire la liaison avec le Secrétariat ;
- diffuser des informations et des matériaux ;
- promouvoir l'enseignement de la philosophie dans le secondaire et à l'université ;
- organiser des manifestations pour promouvoir la philosophie.

Des efforts particuliers seront déployés pour mobiliser des fonds extrabudgétaires destinés à la mise en œuvre de la Stratégie.

8. Résultats attendus

- (a) Encouragement de la recherche - et diffusion de ses résultats - sur des thèmes fondamentaux en relation avec les programmes prioritaires de l'UNESCO (éducation pour tous, bioéthique, sociétés du savoir, etc.) et les défis de la société contemporaine.
- (b) Production de publications et de manuels sur la base des dialogues philosophiques interrégionaux et interculturels.
- (c) Promotion internationale de l'enseignement de la philosophie dans le secondaire et à l'université.
- (d) Encouragement de l'enseignement informel et de la diffusion de la philosophie auprès du grand public en rapport avec les débats philosophiques contemporains.
- (e) Renforcement des capacités des commissions nationales pour l'UNESCO pour leur permettre de mettre en œuvre la Stratégie.

9. Principaux volets de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la philosophie

- Volet I : La philosophie face aux problèmes mondiaux.
- Volet II : L'enseignement de la philosophie dans le monde.
- Volet III : La promotion de la pensée et de la recherche philosophiques.

Ces trois volets sont liés entre eux, chacun enrichissant les autres. Les résultats de la recherche et des dialogues conduits dans le cadre du volet I seront pris en compte dans le volet II et dans son programme d'enseignement de la philosophie, ainsi que dans le volet III et dans ses activités de promotion de la pensée philosophique.

VOLET I. LA PHILOSOPHIE FACE AUX PROBLÈMES MONDIAUX : DIALOGUE, ANALYSE ET INTERROGATION DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

10. L'UNESCO soutiendra, en premier lieu dans le cadre de ses programmes prioritaires, une analyse et une recherche philosophiques tournées vers les problèmes contemporains et leurs conséquences concrètes pour la stabilité sociale et la construction de la paix. Elle s'efforcera d'inciter les penseurs à se pencher sur les problèmes qui se font jour afin de favoriser les idées et les recherches nouvelles. En soutenant la réflexion des philosophes sur les problèmes qui se posent aujourd'hui à l'humanité, l'UNESCO les encouragera à jouer un rôle influant en dehors de leur sphère universitaire traditionnelle et à contribuer activement à apporter une réponse aux problèmes contemporains, en complément des recherches scientifiques en cours.

11. En sa qualité d'organisation intellectuelle et éthique, l'UNESCO a un rôle à jouer dans la création d'un espace public au sein duquel le dialogue peut acquérir une dimension internationale authentique et ouverte à tous. Ce dialogue, nourri des concepts et des idées élaborés par les penseurs, doit aussi pénétrer le monde des décideurs, et être une source d'inspiration pour la population tout entière. Le lien entre réflexion, discussion et action sortira renforcé du rapprochement entre les penseurs, les responsables politiques et la société civile. Le principal défi sera donc d'établir une passerelle entre la recherche et l'action.

12. En accord avec le Programme mondial des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, les activités du présent volet de la Stratégie contribueront à encourager un véritable processus de dialogue en réexaminant la conception et les approches du dialogue entre les civilisations en vue d'en élargir la portée et d'en améliorer la pertinence au regard des problèmes actuels de l'humanité. L'identification des obstacles au dialogue, l'analyse de ce qui constitue le dialogue par rapport aux autres formes de communication et la recherche des fondements épistémologiques du dialogue seront quelques-unes des questions clés auxquelles il sera prêté attention.

13. Activités proposées

- (a) Réflexions philosophiques et dialogues sur les thèmes centraux des priorités de l'UNESCO : dialogue entre les civilisations, éducation pour tous, bioéthique, sociétés du savoir, diversité culturelle, éthique de l'environnement, pauvreté, développement durable, etc.
- (b) Réflexions philosophiques et dialogues sur les thèmes principaux du Congrès mondial de la philosophie : *La philosophie face aux problèmes mondiaux*. Des sujets comme mondialisation et responsabilité, l'égalité, l'action individuelle et collective, l'identité et la justice seront abordés.
- (c) Dialogues philosophiques interrégionaux : lancé en 2004, ce programme vise à promouvoir le dialogue philosophique entre chercheurs de diverses régions du monde (par exemple, le monde arabe et l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine, l'Afrique et le monde arabe, l'Europe occidentale et l'Europe orientale, etc.).
- (d) Centre de documentation virtuel : un site abritant des documents de référence, des articles sur les recherches actuelles, des résumés des communications présentées dans différents séminaires et conférences de l'UNESCO, des discussions en ligne et une bibliothèque virtuelle sera établie dans le site Web de la philosophie à l'UNESCO à l'intention des chercheurs, des étudiants et des universitaires travaillant dans le domaine de la philosophie.

Ces activités seront mises en oeuvre en coopération avec les serveurs concernés de l'UNESCO, des ONG, des universités, des instituts de recherche et des philosophes.

VOLET II. L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LE MONDE : ENCOURAGEMENT DE LA RÉFLEXION CRITIQUE ET DE LA PENSÉE INDÉPENDANTE

14. L'enseignement de la philosophie contribue à la formation de citoyens libres. Il "exerce en effet à juger par soi-même, à confronter des argumentations diverses, à respecter la parole des autres, à se soumettre seulement à l'autorité de la raison"². En d'autres termes, l'enseignement de la philosophie est un excellent instrument pour permettre de comprendre les visions du monde auxquelles se réfèrent les droits de l'homme et les fondements philosophiques de ces droits, et il contribue à doter l'individu d'une véritable liberté de pensée, d'une liberté vis-à-vis des dogmes et de

² Roger-Pol Droit, *Philosophie et démocratie dans le monde : une enquête de l'UNESCO*, Le livre de poche/Éditions UNESCO, 1995, p. 7.

la "sagesse" incontestée. L'enseignement philosophique stimule également la faculté qu'a l'être humain de porter des jugements sur sa propre situation. Il a une incidence évidente sur la capacité d'évaluer, de critiquer et de choisir l'action ou la non-action.

15. L'importance de l'éducation philosophique a été affirmée en 1950 à la 5e session de la Conférence générale, qui a décidé que l'UNESCO se devait de réaliser "une enquête sur la place que l'enseignement de la philosophie occupe dans les divers systèmes d'éducation, sur la façon dont il est donné et sur l'influence qu'il exerce sur la formation du citoyen" (résolution 4.1212). La première enquête fut menée en 1953 dans neuf pays sous la direction de Georges Canguilhem, et suivie en 1995 d'une enquête plus complète portant sur 66 pays. Cependant, des recommandations formulées par les spécialistes à la suite de cette enquête sur l'enseignement de la philosophie n'ont pas été systématiquement suivies d'effet.

16. **Activités proposées**

- (a) Procéder à un état des lieux et à une évaluation de l'enseignement de la philosophie dans le monde aujourd'hui.
- (b) Formuler, par le biais des commissions nationales pour l'UNESCO, des recommandations sur une politique de l'enseignement de la philosophie aux niveaux secondaire et universitaire. Les recommandations seront assorties d'un dispositif de suivi et d'évaluation permettant d'informer les États membres de l'état actuel de l'enseignement de la philosophie dans le monde (en coopération avec les Secteurs de l'éducation et de la culture de l'UNESCO).
- (c) Formuler des recommandations à l'intention des États membres sur l'élaboration d'un programme complet d'enseignement de la philosophie, y compris l'enseignement des différentes traditions philosophiques et de la philosophie comparée.
- (d) Élaborer des manuels et mettre sur pied des programmes d'échanges, des séminaires, etc., afin d'encourager l'enseignement de la philosophie dans le monde (en coopération avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO).
- (e) Encourager le développement des Olympiades internationales de philosophie : les Olympiades, créées par la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP), rassemblent annuellement des lycéens originaires de plus de 20 pays qui participent à un concours de dissertation philosophique. Des efforts seront faits pour soutenir cette initiative dans d'autres pays (en partenariat avec les ONG concernées).
- (f) Renforcer le réseau de chaires UNESCO de philosophie : on s'efforcera, d'une part, de donner plus de cohérence aux chaires existantes et, d'autre part, de créer des chaires en Afrique et en Asie du Sud-Est, ainsi que dans d'autres régions du monde (en coopération avec les chaires existantes et le Secteur de l'éducation de l'UNESCO).
- (g) Diffuser les matériaux issus des activités de recherche du volet I au moyen de CD-ROM et par l'intermédiaire du site Web de l'UNESCO. Ces matériaux pourront être utilisés comme textes de référence afin de promouvoir une approche globale de l'enseignement de la philosophie qui tienne compte des différentes tendances philosophiques dans toutes les régions du monde (en partenariat avec les ONG, les universités et les institutions).

VOLET III. LA PROMOTION DE LA PENSÉE ET DE LA RECHERCHE PHILOSOPHIQUES

17. La diffusion de la philosophie dans le grand public est essentielle au développement d'une culture démocratique et pacifique. L'indépendance de la pensée qui apporte le savoir engendré par la philosophie est un facteur crucial de paix, notamment dans les pays où la philosophie n'est pas encore officiellement enseignée. L'accent sera mis en particulier sur la traduction d'œuvres philosophiques.

18. Activités proposées

- (a) Célébration de la Journée de la philosophie à l'UNESCO : cette journée est essentiellement une occasion de réflexion qui permet de promouvoir et de faire mieux connaître la philosophie. Depuis 2002, des manifestations célébrant la philosophie sont organisées au Siège de l'UNESCO à Paris et dans les États membres, en coopération avec divers partenaires. Une importance particulière sera attachée à la collaboration, par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO, avec diverses villes ayant pris des initiatives pour populariser la philosophie (en partenariat avec les ONG, les universités et les instituts).
- (b) Lancement d'une série d'entretiens avec des philosophes de toutes les régions du monde : *Les philosophes aujourd'hui : conversations avec des penseurs contemporains*. Les entretiens, enregistrés et filmés, seront publiés dans un livret accompagné d'un CD-ROM, et largement diffusés. Ils pourront également servir de matériel didactique. Le but est d'établir une encyclopédie des philosophes qui puisse être constamment enrichie, en suivant le modèle du programme d'interviews de philosophes et de l'Encyclopédie philosophique multimédia de la RAI (en partenariat avec des réseaux de télévision comme la RAI, les ONG, les universités et les instituts).
- (c) Production d'émissions de télévision et/ou de radio concernant la philosophie qui complèteraient le travail déjà effectué sur les sites Internet relatifs à la philosophie (en partenariat avec les ONG, les universités et les instituts).
- (d) Encouragement et promotion de la traduction d'œuvres philosophiques (en partenariat avec les instituts de recherche et les universités).

DÉCISION PROPOSÉE

19. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

- 1. Rappelant sa décision 169 EX/3.6.3,
- 2. Ayant examiné le document 171 EX/12,
- 3. Considérant la nécessité d'une réponse collective aux défis mondiaux qui se font jour,
- 4. Réaffirmant l'engagement de l'UNESCO d'encourager la coopération intellectuelle entre les sociétés en vue de promouvoir la paix,

5. Prenant note des efforts que l'UNESCO déploie dans ses activités consacrées à la promotion de la réflexion philosophique et au renforcement du rôle de la philosophie dans le monde,
6. Invite le Directeur général à mettre en œuvre la stratégie intersectorielle concernant la philosophie contenue dans le document 171 EX/12 à la faveur d'une étroite coopération intersectorielle et en collaboration avec les partenaires intéressés, en particulier les commissions nationales pour l'UNESCO.

ANNEXE I

Une stratégie pour la philosophie : la genèse

À sa 169^e session, le Conseil exécutif de l'UNESCO avait demandé au Directeur général de lui proposer à sa 171^e session une stratégie intersectorielle concernant la philosophie, qui serait rédigée en étroite consultation avec les États membres, les commissions nationales pour l'UNESCO, les ONG intéressées et des personnalités éminentes. Au cours du débat pendant lequel 19 pays ont pris la parole, les intervenants ont souligné l'importance de la réflexion et de l'analyse philosophiques pour toutes les sociétés s'agissant de faire face aux problèmes contemporains, et ont souligné la nécessité pour l'UNESCO de donner un plus grand élan à ses activités dans le domaine de la philosophie.

Le présent document est le résultat de deux ans de consultations auxquelles la totalité des délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des commissions nationales pour l'UNESCO, 500 ONG, 600 universités, ainsi qu'environ 150 philosophes et personnalités éminentes ont été invités à prendre part.

Les consultations virtuelles se sont déroulées en deux phases. Les partenaires concernés ont d'abord été invités à apporter leur contribution en répondant à un questionnaire. Un projet de stratégie a été élaboré à partir de leurs réponses et leur a été envoyé pour commentaires. L'aboutissement a été plus de 300 réponses, suggestions et commentaires, émanant de 77 États membres.

Afin d'établir une stratégie intersectorielle, deux réunions ont été tenues avec l'ensemble des secteurs et un Groupe de travail/rédaction a été mis en place. Ce Groupe s'est réuni à deux reprises et a présenté un projet de stratégie à la seconde réunion intersectorielle.

Les consultations (non virtuelles) suivantes ont eu lieu :

- Congrès mondial de la philosophie (Istanbul, 16-17 août 2003) - consultations avec les membres du Congrès, ainsi qu'avec le comité d'organisation.
- Réunion de réflexion avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO (Paris, 3 juin 2004) sur les éléments d'une stratégie et session de consultation avec les délégations sur une version préliminaire de la stratégie (Paris, 2 décembre 2004).
- Deux consultations intersectorielles (Paris, 10 septembre 2004 et 1^{er} décembre 2004).
- Deux réunions du Groupe de travail/rédaction (Paris, 20 octobre et 5 novembre 2004).
- Consultations régionales dans les pays en développement (Côte d'Ivoire et République démocratique du Congo).
- Réunion conjointe avec les délégations permanentes auprès de l'UNESCO et les secteurs de l'UNESCO afin de finaliser la stratégie (Paris, 13 janvier 2005).

ANNEXE II

Déclaration de Paris pour la philosophie¹

Nous, participants aux journées internationales d'étude "Philosophie et démocratie dans le monde", organisées par l'UNESCO, qui ont eu lieu à Paris, les 15 et 16 février 1995,

Constatons que les problèmes dont traite la philosophie sont ceux de la vie et de l'existence des hommes considérés universellement,

Estimons que la réflexion philosophique peut et doit contribuer à la compréhension et à la conduite des affaires humaines,

Considérons que l'activité philosophique, qui ne soustrait aucune idée à la libre expression, qui s'efforce de préciser les définitions exactes des notions utilisées, de vérifier la validité des raisonnements, d'examiner avec attention les arguments des autres, permet à chacun d'apprendre à penser par lui-même,

Soulignons que l'enseignement philosophique favorise l'ouverture d'esprit, la responsabilité civique, la compréhension et la tolérance entre les individus et entre les groupes,

Réaffirmons que l'éducation philosophique, en formant des esprits libres et réfléchis, capables de résister aux diverses formes de propagande, de fanatisme, d'exclusion et d'intolérance, contribue à la paix et prépare chacun à prendre ses responsabilités face aux grandes interrogations contemporaines, notamment dans le domaine de l'éthique,

Jugeons que le développement de la réflexion philosophique, dans l'enseignement et dans la vie culturelle, contribue de manière importante à la formation des citoyens, en exerçant leur capacité de jugement, élément fondamental de toute démocratie.

C'est pourquoi, en nous engageant à faire tout ce qui est en notre pouvoir, dans nos institutions et nos pays respectifs, pour réaliser ces objectifs, nous déclarons que :

- une activité philosophique libre doit être partout garantie, sous toutes ses formes et dans tous les lieux où elle peut s'exercer, à tous les individus ;
- l'enseignement philosophique doit être préservé ou étendu là où il existe, créé là où il n'existe pas encore, et nommé explicitement "**philosophie**" ;
- l'enseignement philosophique doit être assuré par des professeurs compétents, spécialement formés à cet effet, et ne peut être subordonné à aucun impératif économique, technique, religieux, politique ou idéologique ;
- tout en demeurant autonome, l'enseignement philosophique doit être, partout où cela est possible, effectivement associé, et pas simplement juxtaposé, aux formations universitaires ou professionnelles, dans tous les domaines ;

¹ Extrait de Roger-Pol Droit, "Philosophie et démocratie dans le monde : une enquête de l'UNESCO", Le livre de poche/Éditions UNESCO, 1995, p. 13-14.

- la diffusion de livres accessibles à un large public, tant par leur langage que par leur prix de vente, la création d'émissions de radio ou de télévision, de cassettes audio ou vidéo, l'utilisation pédagogique de tous les moyens audiovisuels et informatiques, la création de multiples lieux de débats libres, et toutes les initiatives susceptibles de faire accéder le plus grand nombre à une première compréhension des questions et des méthodes philosophiques doivent être encouragées, pour constituer une éducation philosophique des adultes ;
- la connaissance des réflexions philosophiques des différentes cultures, la comparaison de leurs apports respectifs, l'analyse de ce qui les rapproche et de ce qui les oppose doivent être poursuivies et soutenues par les institutions de recherche et d'enseignement ;
- l'activité philosophique, comme pratique libre de la réflexion, ne peut considérer aucune vérité comme définitivement acquise et incite à respecter les convictions de chacun, mais elle ne doit en aucun cas, sous peine de se nier elle-même, accepter les doctrines qui nient la liberté d'autrui, bafouent la dignité humaine et engendrent la barbarie.

Cette Déclaration a été adoptée par :

Professeur Ruben G. Apressian (Institut de philosophie de l'Académie des sciences de Moscou, Fédération de Russie), professeur Tanella Boni-Koné (Université d'Abidjan, Côte d'Ivoire), professeur Tzotcho Boyad-jiev (Université Saint Klément Ohridski, Sofia, Bulgarie), professeur In-Suk Cha (Secrétaire général de la commission nationale pour l'UNESCO de la République de Corée, Séoul, République de Corée), professeur Marilena Chaui (Université de Sao Paulo, Brésil), professeur Donald Davidson (Université de Berkeley, États-Unis d'Amérique), professeur Souleymane Bachir Diagne (Université de Dakar, Sénégal), professeur François Dossou (Université nationale du Bénin, Cotonou, Bénin), professeur Michaël Dummett (Oxford, Royaume-Uni), professeur Artan Fuga (Université de Tirana, Albanie), professeur Humberto Gianini (Université de Santiago du Chili, Chili), professeur Paulin J. Hountondji (Université nationale du Bénin, Cotonou, Bénin), professeur Ioanna Kuçuradi (Secrétaire générale de la Fédération internationale des sociétés de philosophie, Ankara, Turquie), professeur Dominique Lecourt (Université de Paris VII, Paris, France), professeur Nelly Motroshilova (Université de Moscou, Fédération de Russie), professeur Satchidananda Murty (vice-président de la Fédération internationale des sociétés de philosophie, Inde), professeur Ulrich Johannes Schneider (Université de Leipzig, Allemagne), professeur Peter Serracino Inglott (recteur de l'Université de Malte), S. E. Mohammed Allal Sinaceur (ancien Directeur de la Division de la philosophie de l'UNESCO, Rabat, Maroc), professeur Richard Shusterman (Temple University, Philadelphie, États-Unis d'Amérique), professeur Fathi Triki (doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines de Sfax, Tunisie), professeur Susana Villavicencio (Université de Buenos Aires, Argentine).